CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

3ème REUNION DE 2007

Séance du 29 juin 2007

CG 07/3ème/III-07

LANGUE ET CULTURE OCCITANES
EDITION DES LIVRES DES OPERATIONS AL CANTON

———

Les opérations « Al Canton » sont destinées :

- à **recueillir** des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton (collecte et inventaire des ressources du patrimoine local) ;
- à **restituer** en direction de la population locale les éléments recensés au travers d'expositions, éditions, animations.

Ces opérations ont ainsi permis de couvrir intégralement les cantons de Saint Antonin Noble Val, Montpezat de Quercy, Caylus, Molières, Caussade, Nègrepelisse, Auvillar, Valence d'Agen, Monclar de Quercy, Moissac, Castelsarrasin, Montaigu de Quercy, Bourg de Visa et Lauzerte.

Aujourd'hui, deux opérations sont en cours sur les cantons de Saint Nicolas de la Grave et Montech.

Comme chaque fois, en pareil cas, la recherche d'une association locale est privilégiée pour l'édition et la vente des ouvrages.

S'agissant des deux cantons concernés, l'association Culture et Loisirs de Garganvillar accepte d'assurer l'édition et la vente de l'ouvrage de St Nicolas de la Grave, alors que l'Office de Tourisme de Montech, géré par la Communauté de Communes Garonne et Canal, assurerait celles de l'ouvrage de Montech.

Comme pour l'édition des précédents livres, le Conseil Général accorderait une aide de 7 500 € à ces associations qui s'engageraient à affecter les recettes encaissées, une fois le coût de l'impression amorti, à la réalisation d'actions occitanes, une somme de 3 000 € leur étant réservée, au titre des frais de fonctionnement. Une convention sera rédigée dans ce sens.

Je vous propose donc d'approuver une aide de 7 500 € à l'association Culture et Loisirs de Garganvillar et à la Communauté de Communes Garonne et Canal, et de ratifier le crédit correspondant, **15 000 €,** Article 657421, sous fonction 311 du budget départemental.

♦

♦ ♦

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde une subvention de 7 500 €, pour l'édition et la vente des livres des opérations « Al canton », à :

  - l'Association Culture et Loisirs de Garganvillar,
  - la Communauté de Communes Garonne et Canal ;

- Précise que les opérateurs susvisés devront s'engager à affecter les recettes encaissées, une fois le coût de l'impression amorti, à la réalisation d'actions occitanes, une somme de 3 000 € leur étant réservée, au titre des frais de fonctionnement. Une convention sera rédigée dans ce sens ;

- Ratifie l'inscription des crédits de paiement correspondants à l'article 657421, sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,